



# COMMUNE DE MARCILLY SUR EURE

## CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 10 février 2017

Le 10 février deux mil dix-sept à 18 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Desplat, Sirieix, Bonnet-Njamkepo, Gillot, Sergent. Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Damaz, Dutailly, Challos, Verdier, Quintric.

**Absents excusés :** Mme Cunique donne pouvoir à Mr Royoux, Mr Herreman donne pouvoir à Mr Verdier.

**Absent :** Mr Coulon.

### 2017-07 – ELECTION D'UN(E) ADJOINT(E)

Monsieur le Maire expose le besoin d'un cinquième adjoint afin d'assurer au mieux les missions de services publics qui incombent à la municipalité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletins secrets.

Deux candidates se présentent :

- Mme Sylvie Sirieix

- Mme Céline Gillot

Nombre de votants : 15.

Résultats :

Mme Sylvie Sirieix 11 voix,

Mme Céline Gillot 3 voix

1 vote blanc.

Madame Sylvie Sirieix est élue cinquième adjointe.

### 2017-08 – INDEMNITE DES ELUS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en application de l'article L.2123-23 du CGCT

DECIDE de fixer l'indemnité de la cinquième adjointe ainsi qu'il suit à compter de son installation le 10 février 2017 :

Madame Sylvie SIRIEIX percevra une indemnité s'élevant à 16,50% de l'indice 1015.

Voté à l'unanimité.

### 2017-09 – MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la mise en place de la vidéo protection sur la commune de Marcilly sur Eure,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet effet

Vote Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 1

### 2017-10 – ENCAISSEMENTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les sommes de :

- 1 845,59 € en remboursement de l'affaire Mairie / Camion (délit de fuite) devant le café. Reste à percevoir 913,93 €.

- 1 845,59 € en remboursement de l'affaire Mairie / Car VTNI (manœuvre dangereuse) devant le café. Reste à percevoir 913,93 €.

Voté à l'unanimité.

## 2017-11 – VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE ARTISANALE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, S'ENGAGE

A vendre un terrain – cadastré ZB 175, 176, 177, 179, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 189, 190, 191 (avant division cadastré B 252, ZB 10, ZB 11, ZB 12, ZB 165, ZB 9) sis sur la zone artisanale (Zone UD du Plan Local d'Urbanisme) pour une contenance de 12 000 m<sup>2</sup> – à Mr ARNAUD Gilles, domicilié 18 rue de Dreux Marcilly sur Eure dans les conditions suivantes :

- prix 90 000€ net vendeur (Frais à la charge de l'acquéreur),
- la construction devra être réalisée dans un délai de 3 ans à compter de l'enregistrement de la vente en respectant rigoureusement le règlement du PLU en vigueur,
- le bien ne pourra pas être rétrocédé avant 10 ans.

Le conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

## 2017-12 – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la redistribution des amendes de police pour le projet de sécurisation des vélos et piétons à jonction des RD 52 et RD 558,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, pour financer ces réalisations d'aménagement de sécurité.

L'estimation effectuée par la société Chesnel indique que le coût de l'opération s'élèverait à 6 366€ HT (7 640€ TTC).

Voté à l'unanimité.

## DIVERS

- Refonte du site internet,
- Page Facebook,
- Projet école / cantine – Levé topo école,
- Divers terrains vendus en zone N,
- Envoi SMS,
- Date prochaine concertation = 1<sup>er</sup> mars,
- Commission communication (Plan) avant le 3 mars = 1<sup>er</sup> mars,
- Prix nationaux 2016 villes et villages fleuris,
- Nouvelles dispositions relatives aux statuts des gens du voyage,
- Carte d'identité,
- Calendrier des permanences des futures élections,
- Lecture d'une lettre adressée au maire par un agent communal.